

Arrêté temporaire n°25-AT-0206
Portant réglementation du stationnement

LES 4 CANAUX

Le Maire de Palavas-les-Flots,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10 ;

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription ;

CONSIDÉRANT que des travaux de la **CREATION D'UN FOURREAUX SUR UNE DISTANCE DE 30 METRES RELIANT DEUX CHAMBRES TELECOM EXISTANTES ET INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CHAMBRE INTERMEDIAIRE** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 01/09/2025 au 30/09/2025 inclus, 1 - 5 LES 4 CANAUX ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit à proximité du chantier (à définir par la société IELO LIAZO SERVICES) du 01 septembre 2025 au 30 septembre 2025 inclus 1 - 5 LES 4 CANAUX, conformément au plan annexé.

- Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours.

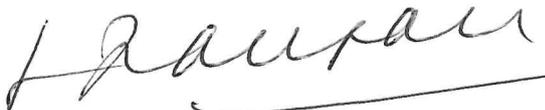
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **IELO-LIAZO SERVICES**.

ARTICLE 3 : Chef de Poste Police Municipale, Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Palavas-les-Flots, Directeur général des services et Adjoint de Poste Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et publié à Palavas-les-Flots, le 26 juin 2025

Le Maire de Palavas-les-Flots



Christian JEANJEAN

DIFFUSION:

- IELO-LIAZO SERVICES
- Chef de Poste Police Municipale
- Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Palavas-les-Flots
- Adjoint de Poste Police Municipale
- Pôle Proximité
- Responsable Service Stationnement
- Responsable Service des Sports et plages
- Responsable Ateliers Services Techniques
- Service Bâtiments - Travaux
- Service Bâtiment-travaux
- Service des Sports & Plages
- Secrétariat Service Stationnement
- Secrétariat Services Techniques
- Secrétariat Général
- Secrétariat Administration Générale 2
- Service Communication
- Secrétariat Police Municipale

ANNEXES:

Plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

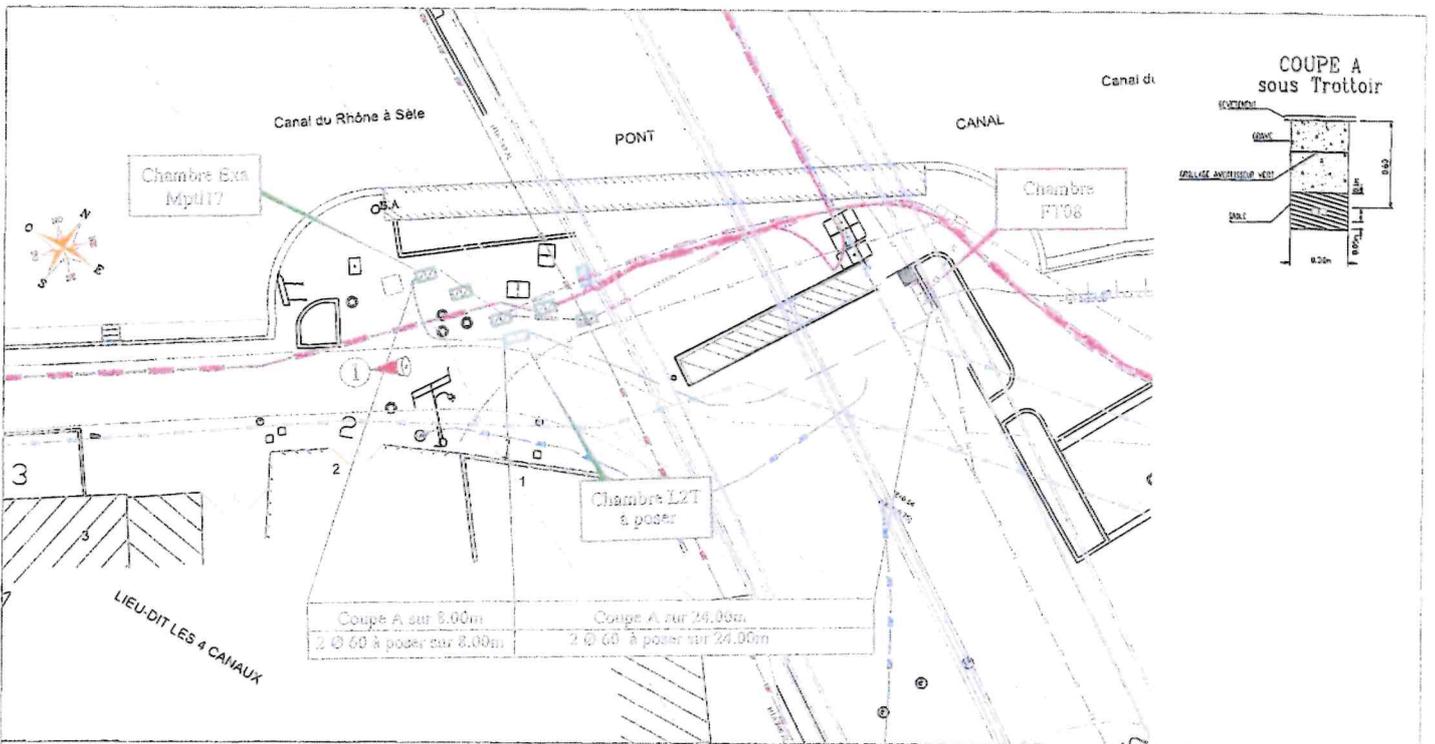


PHOTO 1

 6 rue de la Closerie 91090 Lièges	DOSSIER D'ETUDE DE FAISABILITE EN GC				 50 Ter rue de Malte 75011 Paris	
	Interco chambre FT08 - chambre EXA Mpi117					
	les 4 Canaux - 34250 Palavas les Flots					
	Plan de Cheminement et Coupes					
Rapp Aff: S.FLERBAU	E				Etes: ATD	Editeur: ielo
Verifié par: Y.DECAN	E				Fichier: IELLO-GC-CANALUX-VOL	
Établi par: Y.DECAN	A	01/04/2017	Plan de Cheminement	FD	YD	Faire: 1/1
	Ind	Date	Modifications	Des	Ver	

